

Avis de constitution

SOCIETE « MOUBARAK KONE SERVICES SARL » en abrégé « MKS SARL »

Siège Abidjan Songon Bimbresso cité bel horizon,
Lot 264, Ilot 28

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/11/2025, et enregistrés au CEPICI le 24/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MOUBARAK KONE SERVICES SARL » en abrégé « MKS SARL »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

1. L'étude, le façonnage, l'assemblage et la pose de toutes armatures et ferrillages pour le béton armé, destinés aux ouvrages de bâtiment et de génie civil.

2. Services en :

- Conseil et études techniques en matière de ferrillage et de structure en béton armé.

- Activité de sous-traitance ou de co-traitance pour tous travaux de BTP et d'infrastructure.

- Toute activité liée à la construction et aux travaux publics, y compris les travaux de coffrage ou de maçonnerie annexes ou complémentaires.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Songon Bimbresso cité bel horizon,
Lot 264, Ilot 28

Dirigeant(s) M KONE YACOUBA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-13546 du 16/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°79417/GTCA/RC/2025 du 16/12/2025

